



Grave crise sociale des salariés intermittents du spectacle de France Télévisions et de ses filiales

FO france.tv formule encore des propositions.

Les salariés intermittents du spectacle sont dans une situation sociale gravissime.

La crise du Covid19 a stoppé leurs contrats **sans aucun préalable**. L'audiovisuel public n'a pas eu le droit de mettre en place du chômage partiel. La direction de France Télévisions **n'a pas indemnisé les prestations « reportées », c'est-à-dire quasiment la grande majorité des contrats**. La franchise de Pôle Emploi s'est appliquée de manière injuste, les intermittents étant obligé d'attendre parfois plus de 40 jours avant d'obtenir une indemnisation. Les différents fonds d'aide mise en place, notamment celui d'Audiens, **ont exclu les salariés de la Télédiffusion**.

Résultats ce sont des centaines de familles qui se retrouvent sans aucun revenu : **0 €**. Les couples d'intermittents sont particulièrement touchés. Leur situation sociale et économique est indigne de travailleurs du XXI^e siècle. Ils ne peuvent plus payer leurs loyers ou s'acheter à manger pour eux et leurs enfants.

FO France.tv a fait plusieurs propositions devant le ministre de la Culture et devant la direction de France Télévisions : **le don de jours de congés supplémentaires, ou du travail supplémentaire qui pourraient venir financer un fonds d'aide**.

Nous avons également mis en place un sondage interne envoyé à l'ensemble des salariés de france.tv pour venir étayer nos arguments. Mais les premières tendances montrent que les personnels CDI ne désirent pas être solidaires de leurs collègues en CDDU. Ils rejettent la responsabilité de la situation sur la direction. Pour l'instant, ils refusent le plafonnement du CET, le don de jours de congés supplémentaires, ou le travail supplémentaire.

Malgré tout, éthiquement et moralement nous ne pouvons pas laisser ces familles dans la détresse et sans aucune solution. C'est pourquoi, FO France.tv formule **deux nouvelles propositions** :

- L'étalement des jours de franchise jusqu'à au moins août 2020. Nous venons de saisir la FASAP-FO (Fédération des Arts, du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Presse-FO) qui a alerté le ministère du travail
- L'établissement, dès aujourd'hui, de tous les contrats de travail « reportés » avec les dates de futures prestations. Cela permettrait aux familles qui le désirent de réclamer des avances sur salaire.

Il faut agir vite.

Paris, le 12 mai 2020